La vacance créée par le départ de M. Lazier sera remplie prochainement

Le rapport du Dr Brittain sera rendu public jeudi prochain. — Une autre allocation supplémentaire à la Union Mission. — Remerciements de la ville aux médecins. — La liste des gardiens de patinoires municipales.

Les commissaires ont décidé hier après-midi, après une entrevue avec le trésorier municipal G.-P. Gordon, de demander des candidatures au poste de trésorier-adjoint rendu vacant par le congédiement de F.-R.-L. Lazier, la semaine dernière. A son départ, M. Lazier avait un salaire de $4.500 par année. Il avait débuté avec $4.000 et recevait une augmentation de $100 par année.

Cette décision fut prise après l'assemblée régulière, lors d'une séance à huis-clos, dans le cabinet particulier du maire. Rien ne se passa d'intéressant à la séance publique.

On a également décidé derrière les portes closes de rendre public jeudi prochain le rapport du Dr H.-L. Brittain, sur la reclassification des fonctionnaires municipaux.

Pour la troisième fois cette année, les commissaires ont accordé une allocation supplémentaire à la Union Mission. Cette fois, le montant est de $1500, ce qui porte le total de $17.273. L'an dernier, le conseil lavait accordé à cette institution une somme globale de $21.000.

LES MEDECINS

Sur une suggestion du commissaire E.-A. Bourque, la ville enverra cette année, une lettre de remerciement à l'occasion de la Noël aux médecins qui se dépensent sans rémunération pour les patients pauvres dans les hôpitaux. "Ces médecins, dit le commissaire Bourque, donnent gratuitement leur temps et leur science pour le soin des patients pauvres et jamais jusqu'à date l'on a reconnu d'une façon officielle le bien immence qu'ils font. Je propose qu'on écrive au secrétaire de l'association médico-chirurgicale pour lui exprimer notre reconnaissance." Les autres commissaires ont chaudement approuvé l'idée de M. Bourque et rendirent hommage ax bons sentiments qu'elle révèle.

LES BALANCES

Le surintendant du marché a informé les commissaires que l'inspecteur fédéral des poids et mesures avait fait l'inspection trimestrielle des balances municipales. Après quelques ajustements, il a donné son approbation et les a certifiées correctes.

LES IMPOTS

L'évaluateur a donné aux commissaires les renseignements qu'ils demandaient à propos du paiement des impôts pour la Légation de France. Le ministère fédéral des affaires extérieures paie l'impôt foncier et les frais d'améliorations locales entreprises par la ville et chargées aux contribuables. La République Française paie les taxes d'eau.

TERRAINS DE JEU

Le surintendant des terrains de jeu a fait parvenir aux commissaires la liste des candidats qu'il recommande comme gardiens des patinoires municipales.

Ces patinoires seront commencées le 16 décembre, si la température le permet. Les hommes seront donc employés municipaux du moment où le travail commencera aux patinoires.

La liste

Carré Anglesea: G. Gauthier, R. Laporte, V. Plouffe — Carré Bingham: H .Charbonneau, A. Goyette, B. Kauffman, A. Lacombe — Parc Brewer: J.-R. Conlin, D. Dancy — Rue Cambridge: J. Silverson — Rue Chaudière: L. Lapointe — Parc des Commissaires: L.-D. Boston, P. Laflamme — Parc Fisher: C. Helmer, R.-A. Saunders, E.-A. Toombs — Glebe: R. McGregor, H. Robinson — Parc Lansdowne: D.-E. Clarey, S. Hamilton, M. Dooley, M. Cunningham — Parc Laroche: A. Derouin, J. O'Leary, E. Robillard; Patinoire Lindenlea: L. Couvillon, J.-F. McCann — Patinoire McNabb: A. Cross, H. Sheehan — A l'école Mutchmor: J. Carter, F. Schroeder — Patinoire New Edinburgh: A. Kirk, C. Hughes — Patinoire Ottawa-Est: R. Romhild, J.-W. Ryan — Parc Plouffe: T. Atkins, G.-A.-H. Clarke, P.-W. Thompson, C. Wicker — Patinoire St-Luc: W.-A. Fawcett, J.-A. Lovesey, G.-L. Riley — Patinoire de la Côte de Sable: E.-A. Gavin, E. Kelly, H. Monfils.

M. et Mme Joseph Boucher gagnent leur appel à Toronto

TORONTO, 14. — Ces jours derniers, le Cour d'Appel de l'Ontario, siégeant à Toronto, a rendu une importante décision, cassant et annulant le verdict d'un jury dans une cause d'accident d'automobile survenu à Ottawa, ordonnant au défenseur de payer les frais de la Cour d'Appel et de la Cour de première instance, et renvoyant le dossier à ce dernier tribunal simplement pour adjudication finale quant aux dommages.

Il s'agissait d'une collision d'autos survenue à l'intersection des rues Laurier (Ouest) et O'Connor. Le 29 mai 1937, Monsieur et Mme Joseph Boucher voyageaient en auto sur le côté Nord de l'avenue Laurier allant dans une direction Ouest. Ils venaient d'entrer dans l'intersection formée des rues Laurier et O'Connor, quand, tout-à-coup, ils aperçurent sur le côté sud de l'avenue Laurier, un auto conduit par M. Andrew Pritchard qui allait dans une direction Est et qui fit subitement un virage aigu à gauche sans donner aucun signal et sans contourner le centre de l'intersection conformément à la loi. Bien que Boucher eut appliqué ses freins, une collision se produisit causant des blessures graves à Madame Boucher et des dommages à l'auto conduit par son mari. De là, poursuite par M. et Mme Joseph Boucher pour $3.929.00 La cause s'instruisit aux assises civiles à Ottawa, devant l'hon. juge McTague et un jury. Le jury déclara, par son verdict, que cet accident n'était aucunement dû à la négligence du défendeur Pritchard, et le président du tribunal renvoya la poursuite.

M. et Mme Boucher portèrent immédiatement la cause en appel, à Toronto. Me Auguste Lemieux, C.R., d'Ottawa, procureur de M. et Mme Joseph Boucher, fit valoir, devant la Cour d'Appel, que, lors de l'accident, ses clients avaient, de par la loi, priorité sur l'auto du défendeur qu'ils étaient entrés dans l'intersection avant le défendeur, qu'ils allaient droit devant eux, que le défendeur Pritchard qui allait dans une direction opposée, l'autre côté de la rue, pouvait facilement les voir venir, qu'il avait fait imprudemment un virage subit à gauche sans leur donner aucun avertissement de la main, que, au lieu de contourner le centre de l'intersection, il avait tourné abruptement se trouvant ainsi à sa gauche, causant, par ce fait, la collision.

Vu les aveux que le défendeur avait faits de sa propre négligence en contre-interrogatoire, la Cour d'Appel en vint à la conclusion que ce verdict était non seulement non-fondé, mais pervers et rendit jugement sur le Banc renversant le jugement du juge McTague, cassant et annulant le verdict du jury avec dépens dans les deux cours, et renvoyant le dossier devant la Cour de première instance uniquement pour arbitrer les dommages.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, ocupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Grandes fêtes à l'occasion du 25e anniversaire de la Fraternité de l'Immaculée - Conception

Lundi et mardi, les 12 et 13 décembre, la fraternité de l'Immaculée-Conception de la paroisse Notre-Dame, affiliée au Tiers-Ordre sous l'obédience des RR. PP. Capucins, a célébré le 25ème anniversaire de sa fondation.

La sainte messe chantée par M. le chanoine Onésime Lalonde, curé de la paroisse Notre-Dame, inaugurait la célébration lundi matin. Le soir, M. l'abbé Martin, ancien directeur de la fraternité, prononça le sermon de circonstance. Il traça d'abord l'historique du Tiers-Ordre depuis son institution dans le pays et dans la paroisse. Il énuméra et expliqua ensuite les nombreux avantages que l'on trouve en faisant partie du Tiers-Ordre. Les principaux sont: un idéal de vie; des secours spirituels; un esprit chrétien. Après ce sermon, Mgr Charbonneau chanta le salut.

Hier matin, M. l'abbé Beaudoin, directeur actuel de la fraternité, célébra la sainte messe. La cérémonie de clôture de la célébration du 25ème anniversaire eut lieu hier soir, à la basilique. Le R. P. Paul, O.M.Cap., adressa la parole aux membres. Il s'empressa de les féliciter à l'occasion de l'anniversaire qui les honorait. Il remercia la Providence d'avoir prodigué ses innombrables bienfaits à la fraternité, bienfaits qui lui ont permis de marcher de l'avant, de poursuivre son but et de se fortifier continuellement. Se servant de Saint François comme modèle, il élabora la ligne de conduite et l'état d'esprit qui doivent caractériser les membres du Tiers-Ordre. "L'esprit de saint François est fait de l'idéal qui éclairait son esprit, du caractère de sa nature personnelle et des vertus de sainteté qui découlent de son idéal et de sa personne," résuma le prédicateur.

Après cette allocution, 40 nouveaux membres faisaient leur profession pour s'enrôler dans les rangs de la fraternité. Le salut solennel qui suivit fut chanté par M. l'abbé Beaudoin, assisté du R. P. Hilaire, O. M. Cap., et du R. P. Marcel Hudon, O.M.I., directeur de la fraternité de la paroisse Sacré-Coeur, comme diacre et sous-diacre.

Depuis son institution dans la paroisse Notre-Dame, il y a vingt-cinq ans, 957 membres se sont enrôlés dans la fraternité de l'Immaculée-Conception. Aujourd'hui, elle en compte 498. Son premier directeur fut Mgr Campeau. Cinq autres lui ont succédé. Ce sont: MM. les chanoines Plantin et Lapointe, et MM. les abbés Labrosse, Martin et Beaudoin.

Le conseil de la fraternité est composé de: Mlle Alice Bélanger, supérieure; Mme Oscar Bélanger, supérieure-adjointe; Mme Louis Leclerc, secrétaire; Mme Bénard, trésorière; Mme Caouette, maîtresse des novices; Mlle Milot, maîtresse-adjointe.

Les embûches de l'histoire

Causerie de M. Gustave Lanctôt, archiviste fédéral.

M. Gustave Lanctot, archiviste du Dominion, a donné une fort brillante conférence hier soir au Château-Laurier devant les membres du cercle littéraire de l'Institut Canadien. Il avait choisi comme sujet **Embûches de l'Histoire.**

M. H. Beaulieu, président de l'Institut, présenta le conférencier en esquisant un tableau rapide de la carrière si remplie de l'Archiviste du Dominion. Puis, le jeune pianiste Yvon Déziel joua une Suite de Debussy avant la conférence.

M. Lanctôt en débutant rappela quelques principes de la technique de l'histoire. Puis, il passa rapidement en revue quelques-uns de nos historiens, pour faire ressortir ensuite les mérites et les déficiences, surtout les déficiences de notre historiographie, après quoi, il fit des mises au point sur certaines parties de l'histoire du Canada.

"L'histoire, dit-il, n'est pas une science exacte. Les documents dont on se sert pour faire le récit de certains enchainements faits, sont trop souvent dictes par des intérêts particuliers ou par l'antagonisme des uns et des autres. Quelle certitude peut-on tirer de tels documents? Rien n'est plus subjectif que la relation d'un événement, qui est coloré ou altéré plus ou moins selon l'écrivain. Il faut conclure que l'histoire est une connaisance interprétative du passé, connaissance toujours sujette à discussion.

Dans sa revue des historiens, M. Lanctôt cite en premier lieu Michel Bigot, dont un des premiers ouvrages date de 1837, historien à qui l'on a fait le reproche de tendances anglophiles et bureaucratiques, si bien que son oeuvre a été généralement considérée comme un échec au point de vue historique. Garneau fut réellement le premier de nos historiens. Il eut recours aux documents de pemière valeur. Quelque peu autodidacte, il reçut une éducation en marge de la formation classique. Il eut le mérite de ne pas solliciter les textes en faveur d'une thèse donnée, d'appeler un chat un chat. Il est considéré comme le maître de l'histoire canadienne, à cause de son impartialité. Après Garneau, ce fut Ferland, qui écrivit surtout comme catholique, historien à qui manque une vue générale des événements. L'abbé Raymond Casgrain suivit ensuite. Avec lui, on remarque une baisse considérable de l'histoire au point de vue purement scientifique. Il pèche par excès de patriotisme, au détriment de la vérité.

Avec maints autres historiens, M. Lanctôt cite au passage L.-O. David, qui rapporte surtout des souvenirs personnels, et Benjamin Sulte, esprit original qui a échappé au conformisme de la formation classique, historien qui bouillone d'idées imprévues, mais à qui ont manqué cependant la synthèse et la composition. Il cite enfin le doyen de nos historiens actuels, Thomas Chapais, qu'il dit être le plus complet de nos historiographes. M. Lanctôt dit également un mot de l'abbé Groulx, avec qui l'histoire, dit-il, devient un moyen pour atteindre une fin nationale. Cette préoccupation nationale le porte à colorer sa perspective historique. Le conférencier reconnait la bonne source de documentations de l'abbé Groulx.

Dégageant ses impressions, M. Lanctôt dit qu'au point de vue national, l'histoire a rendu d'éminents services en maintenant le souvenir du passé. Il n'en est pas moins résulté certaines insuffisances d'ordre divers et surtout technique. D'abord insuffisance dans le temps: on ne compte pratiquement pas un ouvrage vraiment complet. En 1938, nous n'avons rien à présenter qui se puisse comparer aux ouvrages historiques des autres pays. Insuffisance ensuite dans la matière: l'histoire du Canada anglais, même dans les manuels les plus modestes, n'ignore pas l'histoire du Canada français. On a eu le tort de vouloir prêter à l'histoire un but qui lui est étranger. On en fait un récit de propagande religieuse et xénophobe. Il faut enfin signaler la faiblesse de notre histoire au point de vue rédaction. Elle reste trop souvent une morne chronologie. On croit trop à la permanence des mots pour croire à la métamorphose des êtres.

Parmi les "faussetés" de notre histoire, M. Lanctôt cite, particulièrement l'expédition de Cabot, disant que c'est une erreur de ne pas lui accorder la découverte du Canada. Il est également inexact de dire, reprend-il que la France a entrepris ses expéditions canadiennes dans le but de convertir les Indiens. Cartier, dit-il, est venu en 1534 sans être accompagné d'un aumônier. Ne découvrant pas dans notre pays des mines d'or, but de son expédition, il retourna en France tout en laissant les indigènes à leur paganisme. C'est une erreur d'attribuer la découverte du Mississipi au Père Marquette, découverte qui revient à Louis Jolliet. Il termine en parlant de notre sensiblerie patriotique, avec une allusion à ce qu'il appelle la légende du serment de Dollard. L'histoire, dit-il, est une grande éducatrice. Elle enseigne au peuple le passé, lui explique le présent et prépare l'avenir. Il importe donc de relever son niveau. Un peuple peut vivre sans industrie, sans commerce, même sans religion, mais non sans histoire.

Albert Nolan est trouvé coupable

Albert Nolan, de Britannia Bay, a été trouvé coupable d'avoir tenu une maison de jeu, par le petit jury des sessions générales de la paix, hier soir. Le juge F. L. Smiley rendra sa sentence à la fin de la session.

Lorsque le jugement fut rendu, Me Raoul Mercier, substitut du Procureur général, demanda que l'argent saisi au moment du raid soit confisqué; le juge Smiley déclara qu'un ordre dans ce sens serait donné à l'expiration des délais d'appel.

Le jury délibéra pendant exactement une heure.

Plus tôt dans la journée, jugement semblable avait été rendu contre Edouard Cyr, 292, route de Montréal, Eastview. Les deux accusations avaient été portées à la suite d'un raid de la police provinciale le 14 mai dernier à l'hôtel Beechwood d'Eastview.

Dans ses remarques au jury, le juge Smiley expliqua que toute personne qui dirigeait pareil établissement ou aidait à l'administration d'une organisation semblable est coupable au même degré que le propriétaire même. Nolan a déclaré à la police qu'au moment du raid il était en charge de l'établissement.

M. C.-E.-S. Wolf représentait M. Nolan.

Pots-de-vin aux agents provinciaux

TORONTO, le 14 — ((P. C.) — Le procureur-général Gordon Conant a déclaré que l'on ferait une enquête poussée dans cette histoire lancée par Melville Campbell au lendemain de son arrestation relativement au vol de banque de Mount Brydges à l'effet qu'il mit sous silence un officier de la police provinciale en lui glissant $350. Le général Williams instituera aussitôt que possible une enquête publique.

Un rapport sur les activités antiaméricaines

(Presse associée)

WASHINGTON, le 14.— Le comité des activités antiaméricaines de la chambre des représentants des Etats-Unis a commencé à élaborer un rapport qui sera soumis au Congrès, et des personnes renseignées disent qu'il contiendra des suggestions en vue d'éliminer les influences subversives dans le pays.

Le président, Martin Dies, démocrate du Texas, annonce que le comité finira demain d'entendre les témoins.

Événements PROCHAINS

Sous cette rubrique sont annoncés les événements prochains tels que assemblées, banquets, partie de cartes, séances, etc. Tarif: 3 sous du mot. Minimum: $1.00.

L'Association des Anciennes Elèves du couvent Notre-Dame aura un thé et money shower à la résidence de M. et Mme Douglas S. Hogan, 173, ave Carling, jeudi, 15 décembre, de 4 h. à 7 heures. Son Excellence le Délégué Apostolique sera présent. Tous les amis sont invités.

Exécutif des Employés d'Hôpitaux. Ce soir à 8 h. 15, au Bureau du Secrétariat (100 rue George) l'Exécutif des Employés d'Hôpitaux du district aura une réunion spéciale. Avis aux officiers d'être présents.

Le Secrétaire.

Vente ou échange de propriétés, d'articles, etc., tout cela s'opère facilement au moyen d'une annonce classée dans le "Droit".

CAUSERIE DE M. L. BRAULT

M. Lucien Brault donnera une causerie ce soir à 8 h. 15, aux archives nationales, sous les auspices de la Société historique d'Ottawa. Il fera un examen des sources historiques se rapportant à l'histoire d'Ottawa.

L. H. MAJOR
Courtier en Assurances
47, rue Clarence — Ottawa
Vous n'avez pas besoin d'attendre d'avoir l'argent pour vous protéger contre INCENDIE, AUTO et VIE
CONSULTEZ-MOI CONDITIONS de paiement facile
Quel magnifique cadeau de Noël ou du jour de l'An que de présenter une Police d'Assurance VIE à votre épouse, soeur, frère ou amis.
Téléphonez 6-0002 ou 6-2447

Une collision d'autos angle des rues O'Connor et Queen

Quatre personnes ont été blessées dont l'une assez sérieusement pour être transportée à l'hôpital, dans une collision d'automobiles qui se produisit hier soir, vers 11 heures, à l'angle des rues O'Connor et Queen. Les dommages aux deux autos se chiffrent à environ $600. L'un des véhicules a été retourné sur le côté par la violence du choc.

Selon le rapport de l'agent Walter Droeske, une auto conduite par M. René Larivière, 164 rue Chapel, roulait vers l'est, rue Queen, et vint en contact avec une auto que conduisait M. Bernard Palef, 187 avenue Clemow, vers le sud, rue O'Connor. L'auto de M. Palef a été projetée sur le côté et vers l'ouest.

Mme Henri Périard, 76 rue Guigues, a subi des coupures à la lèvre supérieure et des contusions au front. Elle se trouvait dans l'auto de M. Larivière. Celui-ci n'a subi que de légères égratignures. Mme Périard a été transportée à l'hôpital Général, où elle est sous observation.

M. et Mme Palef ont été blessés à la tête et aux épaules. Ils ont été transportés chez eux, où ils reçurent l'assistance médicale.

L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE

Le bureau central de l'Association Saint-Jean-Baptiste se réunira vendredi prochain à 8 h. au salon de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa. Les membres sont cordialement invités.

SERVICE D'AMBULANCE
Gauthier & Cie Limitée
Ottawa & Hull
DIRECTEURS de FUNERAILLES

ATTENTION OUTAOUAIS!

6 MOIS POUR PAYER

et pas de paiement à compte avant l'année prochaine

Voilà l'aubaine qui vous attend à ce populaire magasin à crédit... Des vêtements pour vous-même, pour toute la famille, et des cadeaux pour Noël pour tous ceux qui figurent sur votre liste — tout cela peut être acheté grâce à cette offre sensationnelle.

Par conséquent, n'hésitez pas; venez chez Fine maintenant et résolvez avantageusement vos problèmes de vêtements et de cadeaux. Des centaines de personnes profitent annuellement de cette occasion populaire; elle doit donc être commode et économique.

L. FINE
183, rue Rideau — Signalez 6-2910
Tout le crédit est sujet à l'approbation de notre service de crédit.

CE SOIR
BINGO
AUX VOLAILLES
aux profit des enfants pauvres
TOUS LES SOIRS
ECOLE GUIGUES
RUE MURRAY

HARDING
TRAITEMENT CONTRE L'ACIDE
CONTRE L'ARTHRITIQUE, LE RHUMATISME, LA SCIATIQUE, L'ACIDE STOMACAL, AFFECTIONS DES REINS
VENDU ET RECOMMANDE PAR
PHARMACIE BRISSON
224, rue Dalhousie
85, Chemin Montréal, Eastview
aussi
HULL MEDICAL HALL
Dr J.-U. ARCHAMBAULT
30, rue Dupont, Hull

ECOULEMENT
500 Chapeaux
POUR DAMES
99c
Feutre - Velours
SALON CLAUDETTE
180, RUE RIDEAU

UN CADEAU DE NOËL DONT L'OFFRANDE SE RENOUVELLE SANS CESSE
. . . Pour tous les membres de la famille . . .

Donnez un BIJOU comme CADEAU

vous trouverez le cadeau qui plait, et où vous économiserez en achetant le meilleur, à meilleur marché. Faites vos achats dès maintenant et profitez du plus grand choix.

ACHETEZ VOS CADEAUX des maintenant — avec un léger dépôt nous les garderons jusqu'à demande.
GRATIS
Catalogue illustré de cadeaux, sur demande.
VOYEZ NOS VITRINES

"VASSAR"
BULOVA
Rien de plus chic — 17 pierres, or jaune — dans une superbe boite de Noël. Tel que vignette avec bracelet métallique. Un cadeau qui sera doublement apprécié. Notre spécial de Noël.
33.75

"Lady Bulova"
Une merveille à prix populaire, 17 pierres à un prix jamais offert par "BULOVA". Pas de cadeau ne sera plus apprécié. Très spéciale pour les fêtes avec une jolie boite, telle que vignette. Très spécial,
29.75

Donnez des Chapelets comme Cadeaux

pour dames
Chapelets de perles, monture or, dans un joli étui en boite.
2.50
Autres valeurs jusqu'à 10.00

pour messieurs
Chapelets noirs monture or jaune, or blanc avec étui ou boite. Choix très varié.
2.50
Autres valeurs jusqu'à 8.00

ACHETEZ COMPTANT
Vous paierez meilleur marché.
CAMEE
Superbes camées — magnifiques épingles, aussi pendatifs avec longue chaine. Prix varient de
1.75 à 10.00

BRACELETS
Attrayants bracelets fini or jaune — avec camée pour appareiller la bague ou le pendatif, aussi camée noir.
2.00 à 4.00

BULOVA
Rite Angle
17 pierres
29.75

Bulova digne de remarque. Vous assure double protection. Aussi pratiques qu'elles sont jolies. Prix à partir de $24.75.

BAGUES
Avec pierreries Marquisette, argent sterling. Spécial de Noël
1.00 à 5.00

A nos clients de la campagne
Vos commandes par la poste seront exécutées promptement. Satisfaction garantie.

BAGUES
pour Dames et Jeunes Filles
Bagues d'Anniversaire en argent sterling, avec épaulettes de fantaisie.
1.25 à 2.50

BAGUES
à Onyx pour Hommes
A monture de diamant. Or massif avec initiales si on le désir, or blanc, diamant monté tel que le cliché. Spécial.
15.00

CASSEROLES
Plaqué argent avec bol "Pyrex". Spécial des Fêtes,
2.00

VENTE AVANT-NOEL DE
DIAMANTS DE CHOIX
C'est absolument les plus grandes valeurs et les plus bas prix jamais offerts pour des diamants de haute qualité.

Paire de Diamants pour Jeunes Epousées
Parure de 10 diamants
Or naturel de 14 carats, dans la nouvelle monture à 4 griffes, attrayants diamants de côté et un riche solitaire au centre. Alliance en or naturel de 14 carats. En or serti de 5 diamants pour assortir. Spécial, la parure, 59.00

UN ENSEMBLE IDEAL
14 carats, or naturel. Ensemble de six diamants. Valeur incomparable dans un écrin pour cadeau 29.50

CREATION de 3 diamants
Bague à 3 diamants — Or naturel de 14 carats, avec monture ciselée à la main. Spécial de Noël 16.50

ALLIANCE D'UNE EXQUISE CONCEPTION
Or naturel, ciselée à la main. Prix de 4.00 à 15.00

NECESSAIRES DE VOYAGE
pour Messieurs
7 morceaux, fermoir éclair., Spécial,
5.50
Autres de 1.00 à 22.00

BAGUES
à véritable camée
En or massif de 10 carats. Très spécial, En stirling, $1.00 et plus
4.00 à 7.00

Le plus grand choix en ville de Nécessaires de toilette pour Dames et Messieurs à des prix populaires.

BAGUES A INITIALES
pour Hommes
Un cadeau appréciable. Model en or massif. Spécial
$7 à $12

La plus récente nouveauté. En argent sterling
$2.50 à $5

SEREZ-VOUS GAGNANT d'un magnifique set à thé en argent
SOYEZ AUX ECOUTES
POSTE CKCH
Jeudi soir à 7 h. 30
Programme "LAUZON"

J. EMILE LAUZON
137, RUE RIDEAU TEL.: 6-4904 OTTAWA